

Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

ELEVES SANS PAPIERS :

Aucune chaise ne doit rester vide !

Cette rentrée 2006 restera gravée dans nos mémoires : cet été, de nombreuses rafles ont eu lieu dans les quartiers populaires : en quelques instants, des dizaines de policiers "bouclent" le quartier, contrôlent les commerces, les bars, les stations de métro et repartent avec 10 ou 20 personnes. Cet été, plusieurs centaines de personnes ont ainsi été arrêtées par la police, puis internées dans des centres dits de « rétention administrative » où elles attendent leur expulsion par charter. Des enfants ont été littéralement arrachés à leurs parents. Cela fait froid dans le dos, et nous rappelle les heures les plus sombres de notre histoire... Quel délit ont-elles commis ? Aucun ! Leur seul tort est de ne pas - ou de ne plus - avoir de papiers. Après avoir fui la misère ou les guerres qui ravagent leur pays d'origine, elles ont trouvé "refuge" dans notre pays. Mais le gouvernement a décidé de poursuivre et d'amplifier sa politique antisociale tous azimuts.

Dans l'académie de Créteil, la rentrée a été marquée par l'expulsion violente du squat de Cachan par des centaines de CRS. Même si le Recteur a rappelé que l'Education Nationale devait scolariser tous les élèves, et s'est engagé à « faire en sorte d'aider au règlement de toutes les situations », c'est à sa demande que le bâtiment désaffecté de la cité U a été évacué. La FSU 94 et le SNES Créteil, qui étaient présents bien avant l'expulsion, participent activement au collectif de soutien (impression des tracts, mise à disposition de moyens de communication, d'une salle de réunion, etc.).

Face à cette situation d'urgence, nous devons absolument nous mobiliser pour soutenir ces familles en détresse et pour nous opposer à ces expulsions inhumaines. En particulier, nous

devons faire preuve d'une extrême vigilance en repérant les élèves manquants et en les signalant sans attendre au collègue "réfèrent" du Réseau Education Sans Frontières (RESF) de l'établissement. S'il n'en existe pas encore, il est grand temps de le créer (contacts et infos sont disponibles sur le site <http://www.educationsansfrontieres.org>).

Parce que nous refusons les expulsions, que nous condamnons une gestion policière de l'immigration, que nous demandons la régularisation de tous ceux qui le souhaitent, soyons nombreux lors des trois rassemblements organisés devant les préfectures de nos trois départements.

Alexis Lacroix,
Gérard Réquigny, Pierre Claustre

Manifestations départementales

Seine-Saint-Denis

13 septembre à 17 h

devant la préfecture de Bobigny

Val-de-Marne

14 septembre à 18 h

devant la préfecture de Créteil

Seine-et-Marne

30 septembre à 14h

devant la préfecture de Melun

SOMMAIRE

- 1/ Edito
- 2/ Manifestations départementales
- 3/ Affichette
- 4/ Réagir pour s'opposer...

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie
Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G.
Réquigny CP 0509S 06883. N°06-113



DANS CHAQUE ETABLISSEMENT REAGIR POUR S'OPPOSER AUX EXPULSIONS D'ELEVES SCOLARISES

- Etablir le dialogue avec les élèves menacés, recenser les situations :
Affichage sur les panneaux-élèves, interventions en classe...
- Contacter le Réseau Education Sans Frontières, la section départementale du SNES et l'éventuel collectif local de soutien :
<http://www.educationsansfrontieres.org>
s77s2@creteil.snes.edu ou s93s2@creteil.snes.edu ou s94s2@creteil.snes.edu
ou 08 11 11 03 83
- Définir la mobilisation : attestations, pétitions, délégation à la préfecture, médiatisation... en concertation avec l'élève et sa famille.
- Préparer la réaction des personnels en cas d'arrestation dans l'enceinte de l'établissement :
 - ♦ Demander à faire figurer la question à l'ordre du jour du premier CA et demander au chef d'établissement de prendre position (par exemple de s'engager à répondre que l'élève est absent si la police vient le chercher).
 - ♦ Etablir une position claire de l'établissement et en informer tous les personnels (professeurs mais aussi (surtout ?) la vie scolaire, les agents d'accueil...).

De nombreux documents sur le site RESF

<http://www.educationsansfrontieres.org> :

Dans la colonne de droite, coordonnées des groupes locaux, documents divers à adapter dans « Boîte à Outils » (affichettes, argumentaire juridique à destination des établissements http://www.educationsansfrontieres.org/article.php3?id_article=287)